



Déclaration intersyndicale aux rassemblements du 20 novembre 2013

Rythmes scolaires ...non à une réforme renforçant les inégalités sociales et territoriales et dégradant les conditions de travail des enseignants!

Deux mois après une rentrée difficile pour les personnels et les élèves - loin des affirmations ministérielles faisant état d'une rentrée apaisée de la maternelle à l'université l'intersyndicale du Pas de Calais dénonce l'obstination ministérielle à refuser l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires dans le 1er degré. Décret dont la mise en œuvre réussit, contrairement au discours ministériel, à faire quasiment l'unanimité contre lui.

Dans le cadre d'une véritable refondation de l'école, une réflexion sur les contenus, de la maternelle à la terminale, était à porter en premier lieu ; la question des rythmes ne devait être qu'un moyen d'aménager ces contenus d'apprentissage une fois répartis. Au lieu de cela, elle occulte tous les chantiers en cours, et va à l'encontre de l'intérêt de l'enfant.

L'intersyndicale du Pas de Calais dénonce cette réforme qui remet en cause des principes fondamentaux. Cette réforme doit être combattue parce que :

- l'égalité de traitement des élèves sur tout le territoire n'est pas assurée et que le renvoi du coût et de l'organisation d'un temps de prise en charge des élèves à la responsabilité des communes n'est pas acceptable. Cette réforme accentue les inégalités sociales et territoriales ; elle creuse un fossé entre les communes riches et les communes pauvres. L'intersyndicale du Pas de Calais refuse l'institutionnalisation d'une école à plusieurs vitesses !
- cette réforme entérine et poursuit l'abandon par l'Etat d'une partie de ses responsabilités en terme d'éducation en permettant aux communes de prendre la main sur l'école. Là où sont déjà mis en place les nouveaux rythmes, nous assistons à des dérives lors de la mise en place des TAP, qui proposent des activités dont les contenus relèvent d'un enseignement scolaire, et non d'un temps périscolaire. L'Education Nationale doit rester une mission pleine et entière de l'Etat dans un cadre national.
- les obligations réglementaires de service des enseignants remplaçants ou sur compléments de service ne sont pas respectées. Cela marque une grave attaque du statut.
- Les équipes enseignantes n'ont pas été concertées. Au mieux, elles ont été consultées, sans que leur avis ne compte au final.
- La charte d'occupation des locaux, dont l'élaboration départementale était à l'ordre du jour du comité de suivi du 14 novembre 2014, n'engage en rien les municipalités à l'appliquer. Or, la réalité du terrain où cette réforme des rythmes est déjà appliquée révèle d'innombrables scénarios désastreux qui mettent en péril l'avenir de l'école et nous laisse prévoir le pire. on assiste à des mises en place de la réforme des rythmes qui désorganisent l'école, qui désorientent les élèves (temps de sieste en maternelle, multiplication des intervenants...) qui déconcertent les parents et mettent parfois en péril la sécurité des enfants. De plus, la plupart des municipalités concernées, propriétaires des locaux, se sont estimées prioritaires et ont délogé les enseignants (de leur salle de classe, des salles informatique, des BCD, des salles d'arts plastiques, des salles de sport...) ; allant jusqu'à imposer aux enseignants de se regrouper à plusieurs dans une même classe pour

tenir les Activités Pédagogiques Complémentaires ! Quel mépris pour le travail de préparation et l'organisation pédagogique des enseignants ! Quel mépris pour les apprentissages des élèves !

– Les premiers conseils d'école ont eu lieu dans les écoles encore à 4 jours : les remontées nous font toutes état de difficultés.

Nous estimons que nous ne pouvons pas laisser ce climat perdurer voire encore se dégrader. Réussite des élèves et conditions de travail vont de pair. C'est pourquoi dans un cadre unitaire, l'ensemble des organisations syndicales appellent à des rassemblements ce mercredi 20 novembre, étape vers une mobilisation massive des enseignants qui rejettent en masse cette réforme imposée sans concertation, source d'inégalités sociales, territoriales, de transfert de compétences de l'état vers les communes, dégradant les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants.